

L'EXERCICE COORDONNÉ EN HAUTS-DE-FRANCE



La maison de santé pluri professionnelle (MSP)

La maison de santé pluri professionnelle est une structure de soins de proximité qui regroupe des professionnels de santé médicaux notamment au moins deux médecins généralistes et paramédicaux comme des infirmiers, des kinésithérapeutes ou des orthophonistes qui s'inscrivent autour d'un projet de santé commun. Les professionnels qui y exercent sont libéraux et bénéficient ainsi d'un cadre de travail collectif.



LES PRINCIPALES MISSIONS D'UNE MSP

- Elle assure des **activités de soins**.
- Elle peut participer à des **missions de santé publique, de prévention, d'éducation à la santé et à des actions sociales**.
- Elle accueille et encadre des professionnels de santé en formation.
- Elle met en place des outils afin de favoriser une **prise en charge coordonnée des patients** : protocoles de prise en charge, réunions de concertation, dispositif de partage d'informations sécurisé, secrétariat commun, coordinateur de soins.
- Elle **facilite l'accès aux soins** : plage horaire large, plage de consultations de soins non programmés, pas de dépassement d'honoraire, adaptation PMR des locaux.



QUELS BÉNÉFICES POUR LES PATIENTS ?

- Une offre de soins et de prévention **mieux adaptée**.
- Un accès facilité à un médecin traitant et une meilleure réponse à un besoin de soins non programmés.
- Une prise en charge **plus globale, sans rupture et de proximité**.



QUI PEUT CRÉER UNE MSP ?

L'initiative de créer une MSP doit venir de professionnels de santé de ville qui **ambitionnent de travailler ensemble au sein d'un territoire** donné. Les maisons de santé pluri professionnelle peuvent regrouper :

- Des **professionnels médicaux** (des médecins généralistes [2 a minima] et spécialistes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes).
- Des **auxiliaires médicaux** (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes, psychomotriciens, etc.).
- Et/ou des **pharmaciens**.



QUELS BÉNÉFICES POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ?

- Bénéficier d'une **dynamique stimulante**, d'un partage d'expériences entre professionnels.
- Améliorer la **qualité des prises en charge** de leurs patients.
- Offrir de **meilleures conditions de travail** (allègement des tâches administratives, remplacement lors des congés, souplesse dans l'organisation et la gestion du temps de travail).
- **Mutualiser des frais de fonctionnement** du cabinet professionnel.



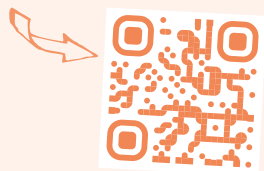
QUELS BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE ?

- Améliorer l'**accès aux soins**.
- Renforcer la **dynamique des soins de ville** et la **fluidité du lien ville-hôpital** (ambulatoire, continuum de soins, etc.).
- Améliorer l'**attractivité du territoire**.
- Lutter contre la **désertification médicale**.
- Participer à une **meilleure qualité de vie** des professionnels de santé et des patients.



Quelques conseils pour créer une MSP

- **Échangez régulièrement avec l'ARS**, dès le début de votre projet. C'est un allié qui peut vous apporter des conseils et vous aider dans la construction de votre projet.
- Constituez votre équipe autour d'une **vision et de valeurs du projet communes**.
- **Élaborez votre projet de santé** :
 - En accord avec les besoins de santé de la population : identifiez les axes d'intervention prioritaire pour améliorer la santé du territoire.
 - En vous appuyant sur le contenu du **projet de santé qui se trouve sur le PAPS**.



LE RÔLE DES ÉLUS

Le lien entre professionnels de santé et élus du territoire est indispensable tout au long de la construction du projet maison de santé pluri professionnelle. Il permet de développer une offre de santé qui correspond aux besoins de la population. Les élus peuvent être facilitateurs à travers :

- La mise à disposition d'une salle de réunion.
- Le soutien dans la mobilisation des professionnels de santé du territoire.
- L'organisation de réunions publiques d'informations et d'échanges avec la population aux côtés des professionnels de santé.
- Le soutien à l'acquisition d'un bâti.
- La co-construction et la mise en œuvre des projets de prévention.
- La connaissance des acteurs qui permet de tisser plus facilement des liens.



COMMENT L'ARS VOUS ACCOMPAGNE ?

Nous vous accompagnons tout au long de votre projet de maison de santé pluriprofessionnelle et après sa reconnaissance.

Contactez-nous pour :

- Échanger sur votre projet et bénéficier de conseils techniques, d'un accompagnement et d'un appui, quel que soit l'état d'avancement du projet.
- Bénéficier d'un appui à l'ingénierie pour la réalisation d'une étude de faisabilité ou la rédaction de votre projet de santé.
- Bénéficier d'un soutien financier dans le cadre d'une aide au démarrage (par exemple, l'acquisition d'un système d'information ou l'équipement mobilier d'une salle de réunion).
- Inscrire gratuitement votre coordinateur à la formation PACTE soins primaires.

CONTACTEZ-NOUS

DANS L' AISNE

ars-hdf-dos-pole-aisne@ars.sante.fr

DANS LE NORD

ars-hdf-dos-pole-nord@ars.sante.fr

DANS L' OISE

ars-hdf-dos-pole-oise@ars.sante.fr

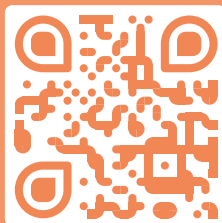
DANS LE PAS-DE-CALAIS

ars-hdf-dos-pole-pasdecalais@ars.sante.fr

DANS LA SOMME

ars-hdf-dos-pole-somme@ars.sante.fr

VOS RÉFÉRENTS RÉGIONAUX ET LOCAUX À L'ARS



POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Vous pouvez consulter le portail d'accompagnement
des professionnels de santé (PAPS) Hauts-de-France
<https://www.hauts-de-france.paps.sante.fr/>